

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2015

Le 27 janvier 2015 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2015, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjoints ; MM. (Mmes) Marie-Andrée CHAPALAIN, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Olivier PONS, Conseillers Municipaux.

Procurations : M. Henri BOUTET à M. Serge QUEMERE et Mme Laëtitia THOMAIN à M. René ROCUET.

Secrétaire de séance : Mme Lydie GOARIN.

M. le Maire adresse ses condoléances, au nom du Conseil Municipal, aux élus et membres du personnel suivants à l'occasion du décès d'un de leurs proches :

- M. Michel GUILLOU, 1^{er} adjoint : décès de son père,
- Melle Estelle LE MOIGNE (médiathèque) : décès de son père,
- Mme Valérie OLIER (Direction des Moyens Généraux) : décès de son beau-père,
- M. Michel MANCHEC (Direction des Services Techniques) : décès de son beau-père,
- Mme Cathy TANNEAU (Direction des Moyens Généraux) : décès de sa belle-mère,
- M. Bernard LEBEAU (Direction des Structures d'Accueil) : décès de son frère.

1 - J : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins 2 abstentions (Mmes Catherine DE ABREU et Nathalie DROAL).

2 - J : MARCHES DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS : AVENANTS FINANCIERS

M. le Maire informe que le Conseil Municipal que l'équipe de maîtrise d'œuvre des travaux de construction du restaurant scolaire lui a fait parvenir une proposition d'avenants financiers sur 6 lots :

- Avenants en plus-value sur les lots suivants :
 - Lot n° 2 : Gros-œuvre charpente métallique, entreprise LE BRIS (avenant n° 6) : + 2 786,46 € HT,
 - Lot n° 6 : Menuiseries intérieures, entreprise LE LOUP SAS (avenant n° 4) : + 251,18 € HT,
 - Lot n° 9 : Revêtements de sol - Faience, entreprise CARIOU (avenant n° 3) : + 299,61 € HT,
 - Lot n° 13 : Electricité - courants forts et faibles, entreprise KERVEADOU, (avenant n° 5) : + 2 933,53 € HT.
 - Lot n° 14 : Chauffage - Ventilation - Plomberie, entreprise ATV (avenant n° 3) : + 1 560,94 € HT.
- Avenant en moins-value sur le lot suivant :
 - Lot n° 4 : Bardage extérieur, entreprise SEBACO (avenant n° 5) : - 5 384,46 € HT.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui ont reçu un avis favorable de la Commission des marchés dans sa séance du 16 janvier 2015.

M. Jérôme GOURMELEN s'étonne que les élèves de CP n'auraient que 10 mn pour déjeuner. M. Etienne CHEREAU précise que le temps moyen de repas est de 20 mn pour les élémentaires, et

un peu plus pour les maternelles. Il souligne qu'un temps de réglage était nécessaire la 1^{ère} semaine de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré décide, après un vote à mains levées, à 24 voix pour et 3 abstentions (M. René ROCUET, Mme Laëtitia THOMAIN par procuration et M. Olivier PONS),

D'AUTORISER M. le Maire à signer les avenants financiers aux marchés des lots n° 3, 5, 6, 10 et 13 visés ci-dessus concernant les travaux de construction du restaurant scolaire.

3 - J : AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES EAUX PLUVIALES DANS LA ZA DE TROYALAC'H

M. le Maire informe que le Conseil Municipal que le bureau d'études DCI Environnement, maître d'œuvre des travaux de gestion des eaux pluviales dans la ZA de Troyalac'h lui a fait parvenir une proposition d'avenants financiers en plus-value sur les 3 lots :

- Lot n° 1 : Réseau d'assainissement des eaux pluviales, entreprise SOGEA Atlantique Hydraulique : + 34 535,30 € HT,
- Lot n° 2 : Bassins de rétention et ouvrages de traitement, entreprises SAS ETPA - SARL CARADEC TP : + 7 020,88 € HT.
- Lot n° 3 : Modification du réseau d'assainissement des eaux pluviales existant, entreprise SOGEA Atlantique Hydraulique : + 6 500 € HT.

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer ces avenants qui ont reçu un avis favorable de la Commission des marchés dans sa séance du 16 janvier 2015.

M. le Maire précise que le montant total des travaux, avenants compris, s'élève à 1 084 007 € TTC.

M. René ROCUET souligne que ces avenants se rajoutent aux charges de la commune sur ce programme, alors qu'elle n'est concernée que par 20 % des surfaces de voirie. M. le Maire rappelle le montant de la subvention accordée par le Conseil Régional et celui du fonds de concours de la CCPF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 21 voix pour et 6 abstentions (MM. (Mmes) Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Laëtitia THOMAIN par procuration et Olivier PONS),

D'AUTORISER M. le Maire à signer les avenants financiers aux marchés des lots n° 1, 2 et 3 visés ci-dessus concernant les travaux de gestion des eaux pluviales dans la ZA de Troyalac'h.

4 - J : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRINCIPAL

M. Le Maire propose au vote du Conseil Municipal une délibération qui permettrait de financer, avant le vote du budget primitif, les avenants portant sur les marchés d'aménagement des eaux pluviales.

Cette délibération est prise en application de l'article L 16121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ainsi votés sont obligatoirement inscrits au budget lors de son adoption.

Sur le budget principal, les travaux suivants doivent être financés avant le vote du budget primitif 2015 :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
902	Aménagement du réseau des eaux pluviales de la ZA de Troyalac'h	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	16 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 24 voix pour et 3 abstentions (M. René ROCUET, Mme Laëtitia THOMAIN par procuration et M. Olivier PONS),

D'AUTORISER M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du montant ci-dessus.

5 - I : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R POUR FINANCER LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ABORDS DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour financer une nouvelle tranche de travaux du programme « Construction d'un restaurant scolaire et aménagement d'une zone de loisirs », dans la foulée de l'achèvement de la construction du restaurant et des vestiaires sportifs.

Cette tranche concerne l'aménagement des abords du nouveau restaurant scolaire, comprise entre le nouveau bâtiment et le bosquet. Le traitement de ces aménagements extérieurs complémentaires a pour objet, dans l'attente de la création des grands plateaux sportifs, du parc de loisirs et du traitement global des eaux pluviales, de permettre le fonctionnement du rez-de-chaussée bas du bâtiment :

- 1) En rendant accessible ce dernier aux véhicules de service et de secours (création d'une voie depuis la rue des écoles).
- 2) En réalisant le parking de 38 places (dont 2 réservées aux PMR) en complément du parking existant desservant l'école maternelle publique Léonard de Vinci, les Services Techniques Municipaux et le rez-de-chaussée haut du nouveau bâtiment, dédié à la restauration scolaire.
- 3) En rendant accessible aux PMR (voies à moins de 4% avec dévers inférieur à 2%), la liaison entre la rue des écoles, le nouveau parking et le parvis du rez-de-chaussée bas.
- 4) En créant, au rez-de-chaussée le Parvis, permettant la manœuvre des véhicules autorisés à y descendre (véhicules de service, de secours, et PMR), le stationnement des véhicules PMR, et l'accès de plain-pied aux locaux (seuil inférieur à 2 cm).
- 5) En aménageant les aires de pétanque et le terrain multisports au rez-de-chaussée bas.
- 6) En créant le bassin de rétention permettant de gérer les eaux de pluie dans l'attente de la réalisation du projet global.

Ces travaux, dont le montant est estimé à 341 753 € HT, sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 20 % à 50 % du montant hors taxe de la dépense par l'Etat dans le cadre de la DETR. Ces travaux s'inscrivent dans les opérations subventionnables relevant d'une priorité N° 1 (sur 3).

Le plan de financement de l'opération se présente ainsi :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement des abords du restaurant scolaire	341 753 € HT	Etat (DETR)	170 876,50 €
		Commune de Saint-Evarzec (autofinancement)	170 876,50 €
Total dépenses	341 753 € HT	Total recettes	341 753 € HT

M. René ROCUET souligne que le projet d'aménagement de la zone de Mousterland n'a jamais été soumis à l'approbation du Conseil.

M. Patrick LE GUYADER constate que la moitié de la dépense sera autofinancée par la commune. Le budget 2015 n'étant pas encore voté, comment est-il possible de s'engager ?

Mme Danièle GOMES estime que la fourchette de subvention de 20 à 50 % est très grande. M. Frédéric HENRIO demande si la commune sera obligée de réaliser les travaux si la subvention ne couvre que 20 % du montant des travaux. M. le Maire répond négativement.

M. Patrick LE GUYADER rappelle que le projet de territoire à l'étude entre la CCPF et le Conseil Général pour la période 2014-2020 prévoit 480 000 € en moyenne de dépenses annuelles pour les travaux d'investissement. Ce projet serait donc la seule dépense qui puisse être couverte par ce projet en 2015. M. le Maire répond que la commune n'aura que la moitié de la dépense liée aux travaux d'aménagement des abords du restaurant scolaire à financer, si la subvention à

hauteur de 50 % est accordée. Il précise que la commune bénéficiera en 2015 d'un FCTVA à hauteur de 900 000 € au vu des travaux réalisés en 2014.

Mme Marie-Andrée CHAPALAIN craint que le bosquet situé au sud soit entrecoupé de voies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à 20 voix pour, 3 voix contre (MM. (Mmes) René ROCUET, Laëtitia THOMAIN par procuration et Olivier PONS) et 4 abstentions (MM. (Mmes) Danièle GOMES, Jérôme GOURMELEN, Nathalie DROAL et Patrick LE GUYADER),

D'APPROUVER le programme de travaux présenté ci-dessus,

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR pour le financement de ces aménagements,

D'APPROUVER le plan de financement,

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au financement de cette dépense au budget principal 2015.

6 - J : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'AAPPMA PORTANT SUR L'ETANG DU MOUSTOIR

M. le Maire a été saisi par M. Gilbert SOULIGOUX, Président de l'Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de Quimper et des Environs (AAPPMA), pour conclure une convention dont le but est de favoriser le développement de la pratique de la pêche sportive et de loisir sur la commune de Saint-Evarzec au niveau de l'étang du Moustoir.

Aux termes de cette convention, la Commune accorde à titre gracieux à l'AAPPMA les baux de pêche du plan d'eau du Moustoir, sous condition de respecter l'intégralité du site et de son environnement et d'exercer la pêche conformément à l'arrêté annuel général de la pêche en eau douce et aux accords réciprocaires départementaux et interdépartementaux.

L'AAPPMA assure, avec le personnel dont elle dispose, la surveillance du plan d'eau pour contrôler l'exercice du droit de pêche et dresser procès-verbal, avec les agents dûment assermentés pour constater les infractions à la réglementation générale de la pêche en eau libre.

Elle exerce la gestion piscicole et l'empoisonnement du plan d'eau. Celui-ci fait l'objet d'un programme annuel qui sera communiqué à la commune préalablement aux déversements.

L'AAPPMA s'engage à intégrer le plan d'eau du Moustoir dans la démarche engagée dans le cadre du Plan Départemental de Promotion du Loisir pêche, démarche devant conduire à la labellisation du site pour l'un ou l'autre des parcours labellisés existants et possibles. Elle pourra réserver une partie des berges dans le cadre d'une manifestation halieutique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. Le Maire à signer cette convention pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature.

7 - J : INFORMATIONS DIVERSES


📖 Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN informe le Conseil des démarches entreprises pour la mise en place du Comité Consultatif des Jeunes et invite les conseillers à diffuser le flyer qui a déjà été distribué à l'école élémentaire et est en cours de diffusion dans les cars scolaires des collégiens et des lycéens. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 février. L'autorisation des parents est requise pour se porter candidat.

📖 M. Etienne CHEREAU demande aux Conseillers Municipaux dont les enfants déjeunent au restaurant scolaire quels échos leur sont parvenus sur le fonctionnement de ce nouvel équipement ouvert à la rentrée de janvier. Globalement, les avis des enfants sont favorables. M. le Maire souligne que la mise en route a été satisfaisante, malgré les petits cafouillages de départ.

📖 Dates à retenir :

- Réunions

- ✓ Jeudi 29 janvier à 19 H : Commission de la Communication.
 - ✓ Mardi 3 février à 11 H : Comité consultatif de la Culture.
 - ✓ Mardi 3 février à 20 H 30 : Commission des Travaux.
 - ✓ Jeudi 5 février à 20 H 30 : Comité Consultatif des affaires scolaires.
 - ✓ Mardi 17 février à 10 H : Commission Communale des Impôts Directs.
 - ✓ Jeudi 19 février à 20 H 30 : Commission des Finances.
 - ✓ Mardi 31 mars à 20 H 30 : CCAS.
- Manifestations et invitations
 - ✓ Samedi 31 janvier à la Maison Communale : Collecte de sang.
 - ✓ Samedi 31 janvier au restaurant scolaire : Apéritif dinatoire des élus et du personnel.
 - ✓ Jusqu'au 22 février à la Médiathèque : Exposition de peinture de Michel MASZCZYK.
 - ✓ Samedi 7 et dimanche 8 février à la Halle des Sports : Exposition et vente d'oiseaux exotiques organisées par l'association AQCOR.
 - ✓ Dimanche 15 février à l'Agora : Soirée à thème organisée par Avant-Scène.
 - ✓ Vendredi 27 février à 20 H 30 à l'Agora : Spectacle de théâtre « Voisins » par la Cie les Gouelles.

 Dates des prochains Conseils Municipaux : les lundis 2 et 30 mars 2015 à 20 h 30.

La séance est levée à 21 H 45 et ont signé les membres présents.